

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU la Loi N°65-29 du 10 Août 1965 portant refonte des Lois N°60-26 du 21 Juillet 1960 et N°62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961, portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National, ensemble le Décret N°64-131/PR-Ch. du 2 Octobre 1964, maintenant en exercice, jusqu'à nouvel ordre ledit Conseil ;

Sur la proposition du Président du Conseil, chargé de la Défense

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Est nommé, à titre étranger, dans l'Ordre National du Dahomey, au grade de Chevalier :

Mr René ASSO

Commissaire Principal de la Sûreté Nationale
Française,
Conseiller Technique au Ministère des Affaires
Intérieures.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

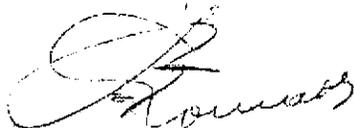
Fait à Cotonou, le 2 Septembre 1965
pr le Président de la République absent,
le Vice-Président de la République,

par le Président de la
République,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

<u>Ampliations</u>	
PR	4
PC	6
Intéressé ..	1
Ministères .	9
DSN	2
Gde Chancel.	8